



RSE CMI

Présentation de la feuille de route du cabinet

sommaire

- I Impact social
- II Nos engagements éthiques
- III Notre expertise RSE au bénéfice des tiers
- IV Nos engagements actuels et futurs

Impact environnemental de CMI (1/2)

Une pratique de déplacement respectueuse de l'environnement, dans le cadre de nos missions et en interne

- > Une interrogation systématique de la valeur ajoutée du présentiel par rapport au distanciel.
- > Des déplacements en transports en commun ferrés privilégiés (90% des trajets sont réalisés en train).
- > Un usage de taxi prohibé lorsque le client est accessible en transports urbains (région parisienne pour notre bureau à Paris).
- > Une intégration des critères d'empreinte écologique dans le choix des lieux d'événements, de séminaires etc.
- > Une mise à disposition du personnel de dispositifs facilitant le recours aux mobilités douces (vélo) : garage à vélo couvert, douches, politique incitative.

Une politique de sobriété en matière bureautique

- > Une diminution de l'usage du papier : dématérialisation de la paie, dossier participants dématérialisés, signature électronique, impressions en noir et blanc, en recto-verso...
- > Une politique de « zéro-goodies » adoptée lors d'événements ou séminaires.
- > Une priorité accordée au partage de documents via des plateformes, limiter le poids des documents, supprimer automatiquement les e-mails et documents non-essentiels.
- > Des achats de fournitures limitant l'impact environnemental (achat de papier recyclé et diminution du grammage, suppression des gobelets et couverts en plastique etc.).

Une communication digitale responsable

- > Une modération de l'envoi d'e-mails et limitation au strict nécessaire d'y attacher des pièces jointes.
- > Un développement de bases d'archivages et de partage de document évitant de dupliquer et envoyer les documents de travail.
- > Une gestion de nos données sur le Cloud et suppression de l'intégration des serveurs dans nos locaux (gain en termes d'électricité lié à la puissance des serveurs et au besoin de refroidissement).

Le recyclage du papier et des déchets

- > Dès 2011, mise en place par CMI d'un système de tri et de recyclage du carton. Notre prestataire trie le papier ensuite à la main pour permettre la meilleure valorisation possible du papier recyclé (14 différents types de papier).
- > Chaque année, **plus de 800 kilos de papiers et cartons** sont recyclés, ce qui correspond en 2024 à :
 - 14 arbres sauvés
 - 194 670 litres d'eau économisés
 - 299 kg de CO2 non rejetés dans l'atmosphère
 - 354 kWh d'énergie produits par méthanisation

FOCUS

Impact environnemental de CMI (2/2)

Un choix de locaux adapté à nos valeurs

- > Une installation des locaux de Paris dans un bâtiment HQE (labélisé NF HQE Bâtiments tertiaires Wiredscore, Breeam RFO 2015 et BBC Effinergie Rénovation) avec des services favorisant le bien-être au travail (salle fitness, Green Bar, massages, activités sportives...).
- > Des luminaires composés exclusivement de LED et éteints entre 23h et 7h.
- > Un entretien des locaux privatifs assuré par la société Cleany utilisant uniquement des produits biologiques.



Une sensibilisation interne aux thématiques énergétiques et environnementales

- > Un groupe de travail dédié à l'ESG et aux actions de sensibilisation internes au cabinet, dont les activités sont suivies et validées par une partie du Comité Stratégique.
- > Des animateurs de la Fresque du Climat, elle-même réalisée en interne et pour des clients.
- > Une promotion des écogestes au bureau (utilisation de gourde et de tote bag, température des pièces...).

Sensibilisation des équipes aux limites planétaires

- > Une formation interne suivie en 2023 par l'ensemble des consultant(e)s, le management et les fonctions support
- > 3 sessions de formation par an pour les nouveaux arrivants.

Impact environnemental de CMI (3/3)

Nos bilans carbone réalisés pour 2022 et 2023 : une baisse des GES significatives sur nos déplacements

- > Notre premier bilan GES 2022 s'élevait à 4 tCO₂ équivalent par consultant. Pour 2023, il s'établit à 4,28 tCO₂. Une légère augmentation due à la prise en compte d'un périmètre plus large avec des données exhaustives.
- > Sur le même périmètre que 2022, les émissions 2023 ont baissé de 20% par rapport à l'année précédente. Les émissions de CO₂ associées aux déplacements ont baissé de -24%, bien que le périmètre retenu soit plus large que celui de 2022
- > Notre objectif est de réduire nos émissions en deçà de 3,5 tCO₂ équivalent par consultant d'ici 2026.
- > Nos postes d'émissions les plus importants sont :
 - > Les déplacements (2022: 138 tCO₂ eq soit 49%/ 2023 : 135,4 tCO₂e soit 37 %)
 - > L'achat de services et de biens (2022: 132 tCO₂ eq soit 47%, 2023: 214,5 tCO₂e soit 59%)

FOCUS

Un travail d'amélioration continue de notre impact

Scopes 1 et 2

- > CMI poursuit ses efforts d'atténuation et de réduction. Ainsi notre consommation d'énergies a baissé de 28 % entre 2022 et 2023 et CMI a conclu un contrat de fourniture d'énergie renouvelable.
- > Les mesures suivantes sont mises en place dès 2024 :
 - > Mobilité : mise en place du forfait mobilité durable
 - > Réduction des déplacements professionnels avec, dans nos prestations d'accompagnement, le recours au distanciel autant que possible
 - > Revue de la politique Achats IT afin de favoriser les équipements labellisés, voire reconditionnés
- > Depuis 2023, tous nos séminaires sont organisés dans des lieux accessibles par train ou bus

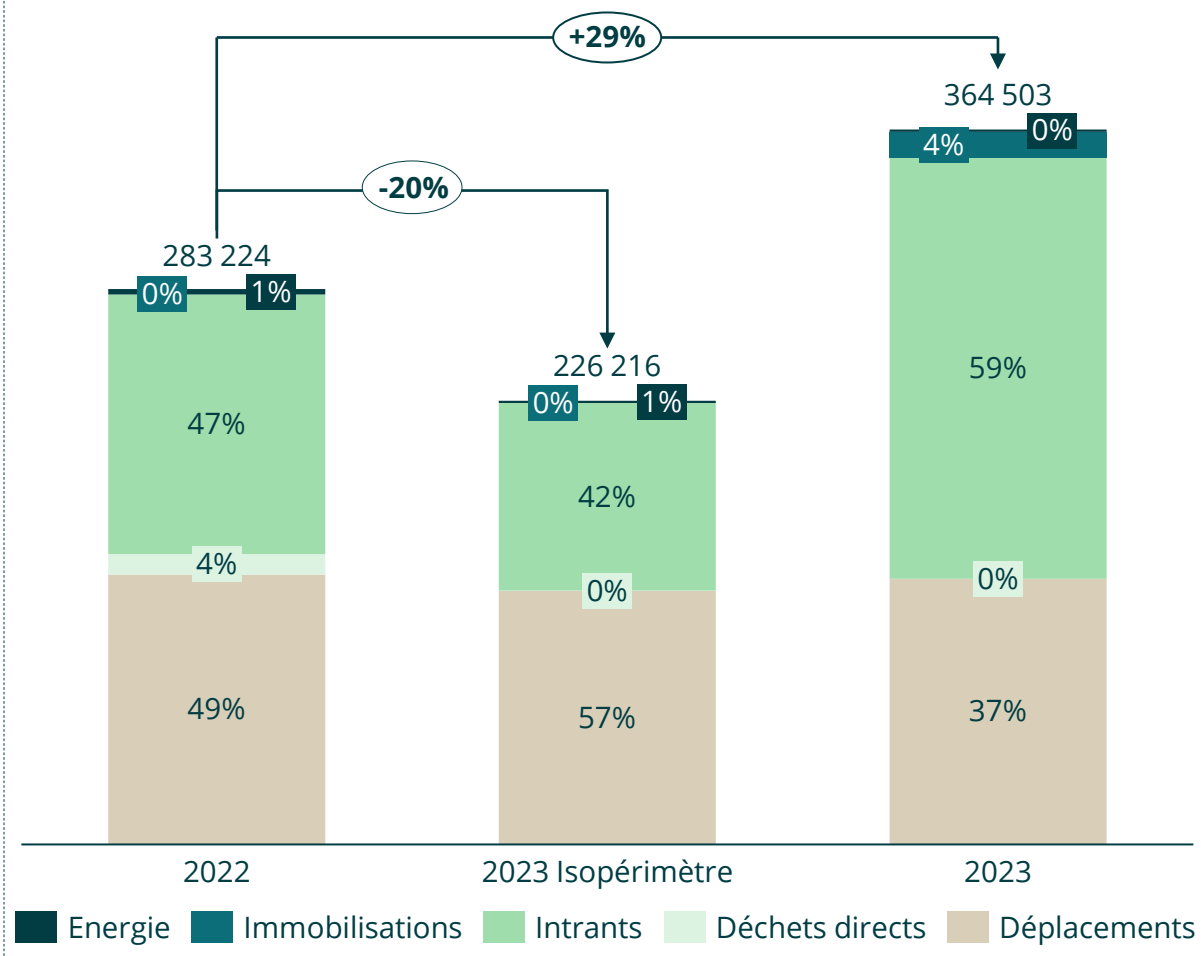
Scope 3 :

- > Mise en place d'un comité éthique pour s'assurer de la neutralité ou l'impact positif de nos missions sur les limites planétaires
- > Une méthode de mesure d'impact de nos missions

Bilan Carbone 2023: Evolution du périmètre qui confirme notre trajectoire

Un effet périmètre qui se traduit par une augmentation de 29% des émissions de CO2e ; cependant à isopérimètre, les émissions ont baissé de 20% sur la période

Comparaison des émissions CO2
KgCO2e, 2022 – 2023 – 2023 Isopérimètre



Une évolution du périmètre

Périmètre 2022 :

- > Energie : Consommation d' électricité
- > Déchets Directs
- > Déplacements : **Exclus Indemnités Kilométriques**
- > Intrants :
 - Fournitures de bureau
 - Hébergements / Restauration
 - Mobilier
 - Petits Consommables
 - Télécommunications / Produits Informatiques

Périmètre 2023 :

- > Energie : Consommation d' électricité
- > Déchets Directs
- > Déplacements : **Inclus Indemnités Kilométriques**
- > Intrants :
 - Idem périmètre 2022
 - **Achats Etudes / Recherches ; 67,45 tCO2e**
 - **Installations de matériel audiovisuel**
 - **Rémunération des Experts / Honoraires et Conseils (juridiques, comptables, etc.) ; 51,32 tCO2e**
 - **Restauration (Notes de frais, hors RIE)**

- I Impact social
- II Nos engagements éthiques
- III Notre expertise RSE au bénéfice des tiers
- IV Nos engagements actuels et futurs

7

9

12

15

Impact social de CMI

Bien-être de nos salariés et égalité des chances

- > CMI a mis en place des processus de recrutement garantissant l'égalité femmes-hommes et la diversité. Nous sommes engagés en faveur de la non-discrimination et prônons la diversité.
- > CMI organise des formations collectives ou individuelles pour permettre l'épanouissement de chacun.
- > CMI a mis en place un Comité Opérationnel chargé de veiller à la bonne gestion du capital humain du cabinet et à la réadaptation des politiques internes associées (salaires équitables, engagement des employés, etc.).
- > Une politique favorable au télétravail est en vigueur et permet une grande flexibilité dans l'organisation des collaborateurs.
- > CMI est signataire de la Charte de la diversité

Engagement pour l'insertion professionnelle et l'emploi des personnes en situation de handicap

- > Dans le cadre de nos prestations de service sur les marchés publics, nous avons pris l'engagement de consacrer un volume d'heures minimal à l'emploi de personnes en situation d'insertion professionnelle. L'association Ensemble Paris Emploi Compétences nous aide à tenir cet engagement.
- > Nous travaillons avec l'entreprise adaptée Cèdre Elise qui emploie 90 % de personnes en situation de handicap. Le travail consiste à collecter détruire les documents confidentiels qui doivent l'être et recycler notre marc de café. Le contrat que nous leur avons confié depuis 2012 leur permet de stabiliser leurs emplois sur la région parisienne.



FOCUS

L'Égalité homme-Femme: LA TALENT & WOMAN INITIATIVE

- > CMI s'est engagé depuis octobre 2022 dans un programme interne visant à **élever le niveau d'ambition sur la mixité femmes-hommes dans tous ses pôles d'activité** et à **accompagner mieux encore l'expression du potentiel de chaque « talent »** dans la durée, dans un esprit d'équité entre femmes et hommes.
- > Ce programme comprend quatre volets :
 - > Un dispositif de coaching externe
 - > Des sessions de formation et de partage d'expérience collectives, orientées sur le développement du leadership et la communication notamment
 - > Des mesures de promotion du temps partiel
 - > Un programme de mentorat
- > La Talent & Woman Initiative a également vocation à **sensibiliser l'ensemble des équipes aux enjeux de la mixité en entreprise**. Ainsi, en octobre 2022, l'ensemble du cabinet a bénéficié d'une conférence sur les biais cognitifs hommes – femmes, susceptibles d'entraver les relations au travail, et l'évolution des pratiques favorisant une meilleure collaboration au travail ("La collaboration entre femmes et hommes vue par les sciences cognitives" Benoîte Aubé et Marie Lacroix).

- I Impact social
- II Nos engagements éthiques
- III Notre expertise RSE au bénéfice des tiers
- IV Nos engagements actuels et futurs

7

9

12

15

Les engagements éthiques de CMI (1/2)

Probité professionnelle

- > Un engagement à des relations loyales avec les clients.
- > Un respect scrupuleux des procédures spécifiques aux marchés publics.
- > Un travail avec les commanditaires dans un esprit de collaboration et dans le souci permanent de leurs intérêts.
- > Un devoir d'alerte imposé auprès du client : interdiction de participation dès la connaissance de faits possiblement contraires à la déontologie, règlements et lois.

Qualité des services et compétences professionnelles

- > Une mise à disposition des compétences nécessaires à la bonne exécution de la mission et CMI s'en porte garant.
- > Un engagement à entretenir et développer dans la continuité le capital de compétences des clients.

Intégrité et indépendance du conseil

- > Une réalisation de mission en toute indépendance.
- > Une honnêteté intellectuelle comme règle de conduite dans toutes relations avec le client.
- > L'intérêt du client considéré comme supérieur aux intérêts du cabinet, aux intérêts commerciaux ou intérêts de toutes autres natures.
- > Un rôle de conseil pour le cabinet CMI sans se substituer aux décideurs publics quant au choix des politiques publiques et arbitrages décisionnels

Déontologie dans les relations avec le secteur public

- > Des relations entre le cabinet CMI et les acteurs publics en dehors des périodes de mission ou de mise en concurrence, sont considérées comme essentielles pour s'informer mutuellement des évolutions des besoins, des expertises et des compétences de chaque partie.
- > Une interdiction pour le cabinet et les consultants de tout comportement pouvant inciter les interlocuteurs publics à enfreindre des règles déontologiques qui leur sont applicables.
- > Un strict respect par le cabinet CMI des règles applicables à l'achat public de conseil.
- > Une obligation des consultants à décliner leur identité, le nom de leur employeur et à préciser leur qualité d'acteur extérieur.
- > Une interdiction pour CMI d'adresser et / ou de recevoir tout don ou cadeau d'une valeur significative auprès d'un membre de l'administration.

Pro bono et mécénat de compétences (conseil auprès du secteur public)

- > CMI s'interdit de réaliser des missions gratuitement (pro bono) pour le compte de l'Etat, de ses agences ou opérateurs, des collectivités territoriales, et de toute formation politique, sans faire obstacle à la liberté de tout collaborateur de participer à titre personnel aux activités publiques ou politiques de son choix.
- > Toutefois, le cabinet peut réaliser des missions de mécénat dans les secteurs couverts par la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Dans ce cadre, il s'oblige à transmettre aux bénéficiaires publics de ce mécénat les informations qui leurs seraient nécessaires dans le cadre d'obligations de publicité sur ces missions.

Les engagements éthiques de CMI (2/2)

Lutte contre les situations de conflit d'intérêts

- > Un engagement du cabinet à prendre les mesures internes nécessaires pour éviter les situations de conflit d'intérêt.
- > Un examen de toute situation de potentiel conflit d'intérêt avec d'autres clients, publics ou non, qui viendrait à notre connaissance.
- > Une réponse à un conflit d'intérêt, soit par le déport, soit par toute mesure de nature à garantir la réalisation desdites missions en toute intégrité et en toute indépendance, en mettant en œuvre le niveau de confidentialité requis

Protection de la confidentialité des données du secteur public

- > Une obligation et une protection de la confidentialité des données et informations confiées par les clients, y compris en interne vis-à-vis des équipes n'ayant pas à en connaître.
- > Une mise en œuvre de tous les moyens les moyens juridiques, physiques, technologiques, organisationnels à la portée du cabinet pour assurer cette protection, et le cas échéant, pour restituer et détruite ces informations et données.

Transparence

- > Un engagement à communiquer à nos clients ou prospects toutes les informations publiées ou jugées non confidentielles, relatives à notre organisation, notre structure, nos liens avec d'autres activités.
- > Une présentation en toute transparence de la répartition des rôles entre les partenaires lors de missions incluant des co-traitants ou des sous-traitants
- > Une interdiction pour le cabinet CMI de l'utilisation des logos et chartes graphiques de ses clients publics dans ses travaux et dans le rendu qu'il leur en fait, sauf demande expresse de ceux-ci ou stipulation contraire du cahier des charges ou du contrat.
- > Une interdiction ne faisant pas obstacle à l'utilisation ou à la publication, par le client public, qui en est le propriétaire et le responsable dès le rendu validé, de tout ou partie des travaux du cabinet sous ses propres logos et chartes graphiques. Inversement, le client public s'assure de son droit d'utilisation.

Transfert de compétences

- > Un engagement à examiner et à proposer à nos clients publics des options de transfert de compétence, dès lors que la nature de la mission et les besoins exprimés par le client le permettent.
- > Une mise à disposition des informations intelligibles, des analyses claires et des méthodes accessibles, visant à permettre leur appropriation par les équipes de nos clients pour répondre, le cas échéant, à leurs propres besoins.

- I Impact social
- II Nos engagements éthiques
- III Notre expertise RSE au bénéfice des tiers**
- IV Nos engagements actuels et futurs

7
9
12
15

Notre engagement RSE au bénéfice des tiers: Nos offres (1/2)

Une offre RSE

- > Stratégie RSE des organisations
- > Innovation et modèles économiques durables
- > Gestion des compétences des organisations face aux enjeux environnementaux et sociaux
- > Sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociaux

Une offre Stratégie de transition énergétique et environnementale

- > Stratégie d'adaptation

Une offre finance durable

- > Due diligences ESG / impact à l'achat ou à la vente
- > Analyse de portefeuille

Une offre sectorielle énergie et environnement

- > Stratégie des acteurs du secteur de l'énergie (distributeur, énergéticiens, collectivités, régulateur)
- > Études d'opportunité, étude de marché
- > Transformation des acteurs du secteur

FOCUS

Quelques exemples d'accompagnement

RSE

- > Définition de la stratégie RSE d'un acteur de l'énergie
- > Définition de la stratégie RSE dans le cadre d'une due diligence à la vente
- > Redéfinition du modèle économique d'un acteur de la restauration zéro déchet
- > Accompagnement à la réflexion RSE d'acteurs du secteur hospitalier
- > Étude emploi et compétences en lien avec ses ambitions environnementales pour un acteur du transport ferroviaire
- > Déclinaison des ambitions de neutralité carbone dans les achats de prestation d'intervention, de maintenance et d'exploitation d'un acteur télécom

Stratégie de transition énergétique et environnementale

- > Stratégie Hydrogène d'une collectivité territoriale
- > Étude marché préalable à un investissement pour un acteur de l'hydrogène

Finance durable

- > Conditions d'émergences du marché de l'investissement à impact en France (pour le Secrétariat à l'Économie Sociale, Solidaire et Responsable).
- > Mise en œuvre de la garantie InvestEU au sein de la Banque des Territoires.
- > Due diligences ESG de divers acteurs.

Energie et environnement

- > Accompagnement du projet d'entreprise pour le COMEX de RTE

Notre engagement RSE au bénéfice des tiers: Le mécénat de compétences (2/2)

Un investissement de tout CMI dans le Mécénat de compétences

- > Le mécénat de compétences par CMI propose à des organismes d'intérêt général de bénéficier de prestations de conseil en stratégie et transformation non facturées, mettant en œuvre les métiers et expertises du cabinet.
- > En 2023, ce sont plus de 70 jours consultants qui ont été consacrés au mécénat de compétences. En 2025, CMI s'engage à consacrer 100 jours de consultant.

Un mécénat de compétences qui s'adapte aux besoins de l'organisme avec :

- > Une intervention pouvant se dérouler sous différentes conditions (journée d'accompagnement, diagnostic flash, expertise spécifique, mission de conseil classique...)
- > Une équipe de 2 à 4 consultants
- > Une intervention pouvant durer jusqu'à 6 mois

Nous les avons accompagnés en 2022 - 2023



FOCUS

- I Impact social
- II Nos engagements éthiques
- III Notre expertise RSE au bénéfice des tiers
- IV Nos engagements actuels et futurs**

7
9
12
15

Les engagements de CMI



Notre participation active à la Convention des Entreprises pour le Climat, pour s'engager vers un modèle d'affaires respectueux des limites planétaires



Notre labélisation Ecovadis pour accompagner notre démarche d'amélioration continue de notre stratégie RSE



Charte **RELATIONS FOURNISSEURS ET ACHATS RESPONSABLES**



Notre adhésion au SBTI pour fixer des objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) basés sur la science.



Notre certification Happy at Work pour challenger nos engagements envers nos collaborateurs



Notre engagement pour aller plus loin dans nos mesures en faveur de l'inclusion



Nos actions pour l'égalité femme-homme à travers notre Women Initiative



Notre adhésion au Pacte des Nations Unies pour montrer notre engagement aux 17 objectifs de développement durable



Nos missions de mécénat de compétences pour partager nos compétences

L'engagement RSE de CMI dans l'avenir:

Une feuille de route ambitieuse, déployée autour de 4 axes, dans la continuité de notre participation à la Convention des entreprises pour le Climat

1

Favoriser l'émergence de nouveaux modèles économiques et opérationnels et accompagner nos clients vers la génération d'impacts environnementaux et sociaux positifs

- > Développer notre **portefeuille de clients** dont l'activité est d'ores et déjà favorable à la génération d'impacts positifs nets (hôpitaux, acteurs publics, énergéticiens producteurs d'énergie décarbonée, etc.)
- > Intégrer à l'offre stratégie et transformation du cabinet les **enjeux environnementaux et sociaux**
- > **Limiter notre impact** et générer via nos missions un impact positif

2

Engager CMI et ses collaborateurs vers un modèle régénératif

- > S'engager sur une **neutralité carbone** en 2030
- > Sensibiliser les collaborateurs CMI à l'ensemble des **limites planétaires**
- > **Recruter / former** pour une expertise en interne, capable de porter nos nouvelles offres

3

Valoriser le sens du métier du conseil et permettre à tous de l'exercer en respect du collectif et de la promesse employeur CMI

- > Être acteur de **l'inclusion**, dans la société
- > Assurer une **égalité hommes/femmes** à tous niveaux de l'entreprise
- > Favoriser un **équilibre vie pro/perso**
- > Encourager chaque consultant à être **acteur du collectif**

4

Partager et redistribuer la valeur entre les acteurs concourant à sa création et au-delà

- > Redistribuer la valeur à **l'ensemble des acteurs** concourant à sa création
- > Redistribuer la valeur créée **au-delà du cabinet**
- > Mettre en place un pilotage de la performance plaçant sur **un même plan les dimensions économiques, environnementales et sociales**



WWW.CMI-STRATEGIES.COM